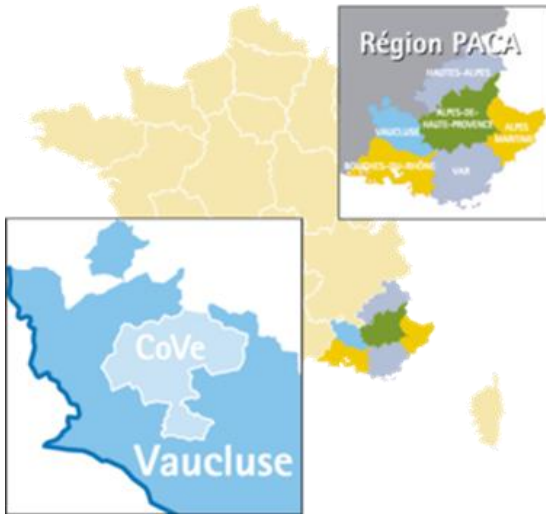


Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques



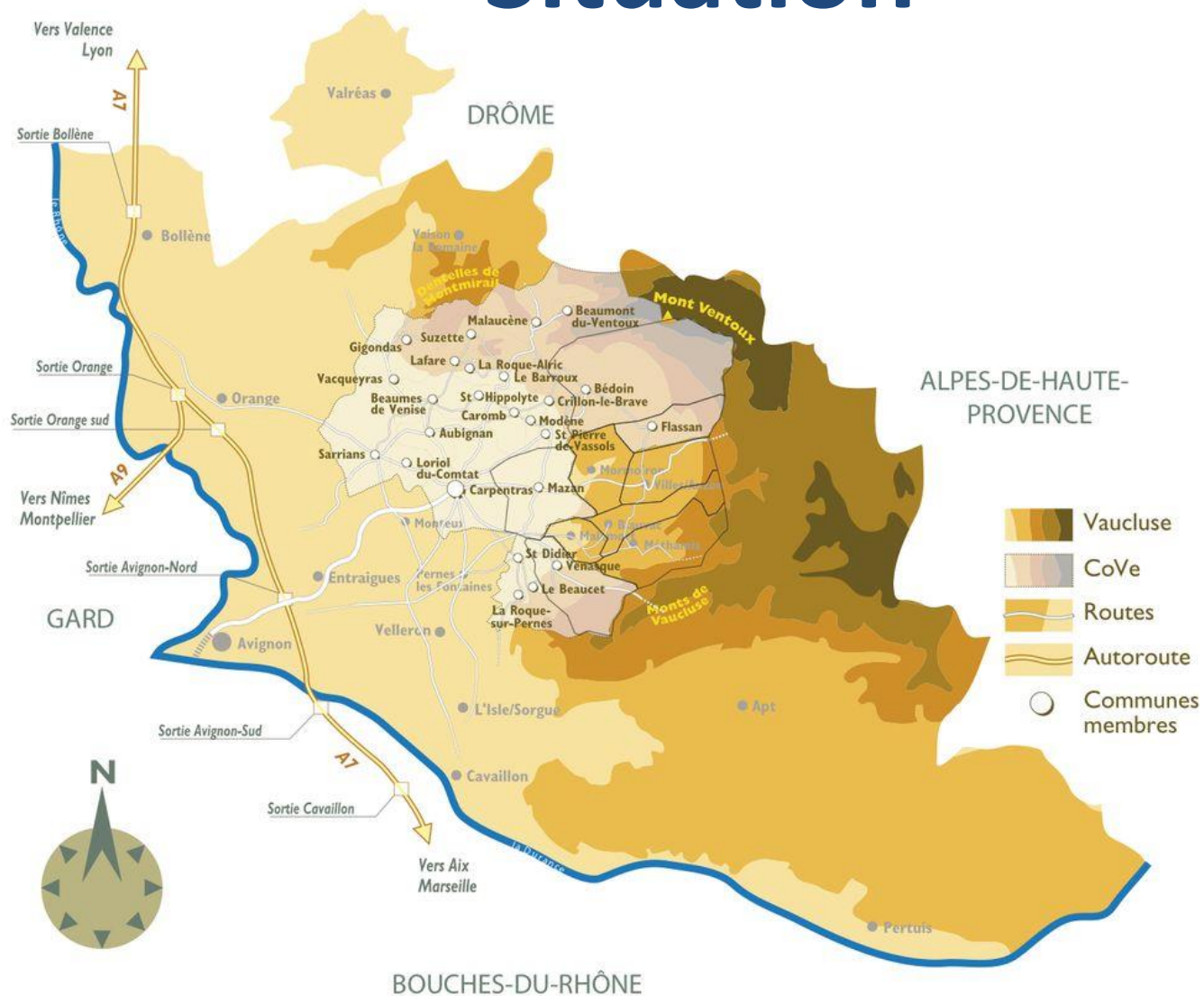
Webinaire du 03 Février 2022

Retour d'expérience

Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (84)

François-Xavier HUBERT, Directeur des services techniques

Situation



Quelques dates

Création du service Cycles de l'Eau pour accueillir les nouvelles compétences

2020

Compétences Eau, Assainissement, Pluvial

Compétence GÉMAPI 2018

Transférée aux syndicats de bassin existant sur le territoire

Engagement dans l'élaboration du schéma de cohérence territorial (SCoT)

2004

ScoT

La CoVe 2003

Communauté de communes Ventoux Comtat Venaissin en 2002, La structure devient Communauté d'Agglomération en 2003

Une des plus anciennes structures intercommunales de France

1966

District Urbain de Carpentras

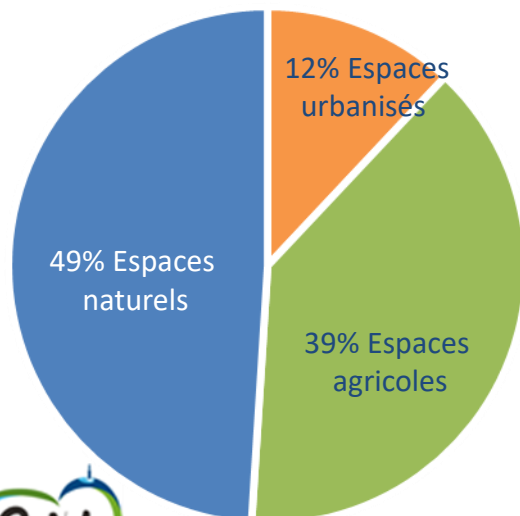
La CoVe en chiffres

70 300 habitants
25 communes
370 agents



47 m€ Fonctionnement
17 m€ Investissement

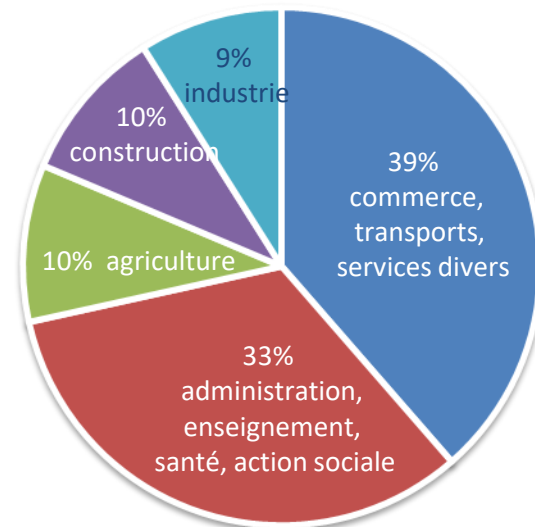
53 000 ha



825 Km
de cours d'eau



5 200 entreprises
16 380 lits



Compétences

Obligatoires

Le développement économique
L'aménagement de l'espace
L'équilibre social de l'habitat
La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
Eau et assainissement
Eaux pluviales urbaines
La politique de la ville
L'accueil des gens du voyage
La collecte et le traitement des déchets

Supplémentaires

La voirie
L'environnement
Les équipements culturels et sportifs
L'action sociale
Les actions éducatives
Les actions culturelles
La fourrière animale

Service Cycles de l'Eau

Création d'un service Cycles de l'Eau au sein de la direction des services techniques,

Création d'une vice présidence déléguée aux Cycles de l'Eau (acte politique d'engagement),

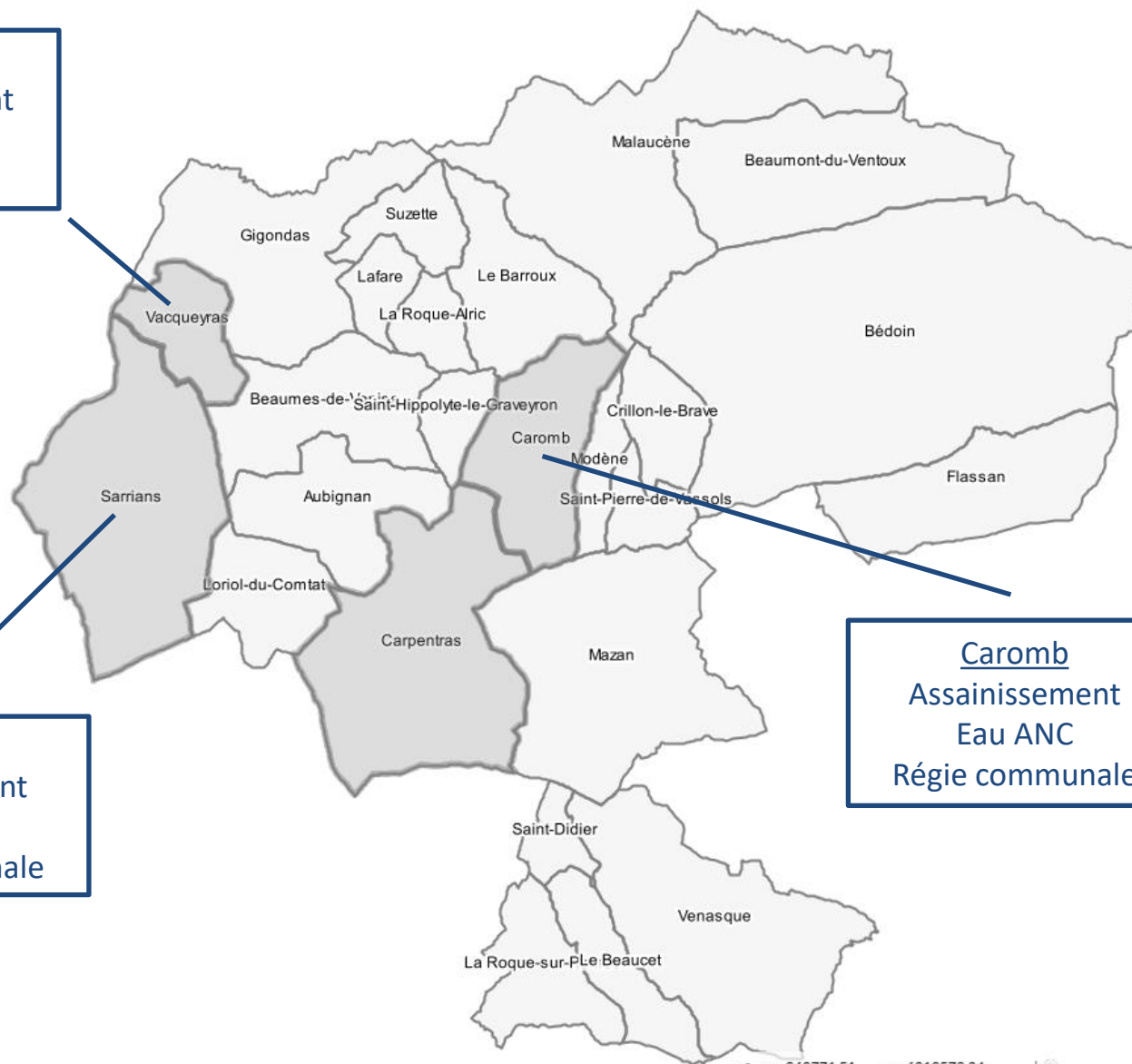
Regroupe l'animation des compétences :

- GÉMAPI en lien avec les syndicats de bassins
- Eaux pluviales
- Eau et Assainissement

Mise en place d'une commission Cycles de l'Eau réunissant 24 élus, répartis dans 3 groupes de travail.

Eau Assainissement

Vacqueyras
Assainissement
ANC
Régie CoVe



Sarrians
Assainissement
Eau
Régie communale

Caromb
Assainissement
Eau ANC
Régie communale

Eau Assainissement

Acteur minoritaire

- Syndicat Rhône Ventoux : compétences eau et assainissement sur 22 communes.
- Syndicat Rhône Aigue Ouvèze : compétence eau sur 1 communes
- CoVe : compétences eau sur 2 communes et assainissement sur 3 communes

Enjeux :

- Intégrer les problématiques liées à la ressource dans les politiques et axes de développement de la CoVe

Eaux Pluviales

25 communes : Convention de gestion de service
Patrimoine mal connu, estimé à 400 km de réseaux

Enjeux :

- Définir le périmètre de la compétence
- Connaissance du patrimoine et intégration cartographique
- Réalisation d'un schéma directeur
- Réalisation d'un zonage pluvial
- Financement

1 EPAGE et 2 Syndicats : Transfert de compétence depuis 2018

EPAGE Sud Ouest du Mont Ventoux concerne le bassin sud-ouest du Mont Ventoux,

- 19 communes CoVe

Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale concerne le bassin de l'Ouvèze,

- 5 communes CoVe

Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nesque concerne le bassin de la Nesque

- 3 communes CoVe

Enjeux :

- Taxe GéMAPI : Votée fin 2020
- Classement des digues

Equipe projet

Guy GIRARD

Vice Président délégué aux Cycles de l'Eau

François-Xavier
HUBERT

Directeur des services techniques

Amandine GENARD

Référent Urbanisme - Aménagement

Geneviève BOISSIN

Référent développement durable, Environnement Cadre de vie,
Agriculture

Carine ROCHERON

Référent Déchets, salubrité publique

Christelle ROLLIN

Référent communication, animation, sensibilisation à
l'environnement

Julien DE MICHELE

Référent développement (économique/local)

oh L' A M I !

Le point de vigilance :

- Dans la constitution de l'équipe projet et de l'effort d'assiduité lors des journées thématiques (temps passé non négligeable)

Les points positifs :

- L'AMI à travers les journées thématiques apporte une vision à 360° sur les enjeux liés à une gestion anticipée, réfléchie et maîtrisée de l'eau dans sa globalité
- Permet aux différents acteurs de l'équipe projet d'appréhender les enjeux et problématiques au sein d'une même collectivité (transversalité et efficience)
- Créer une dynamique de groupe et donc d'actions concrètes au sein de la collectivité (but de l'AMI)

Actions à venir suite à l'AMI

1ère action:

Réunion transversale semestrielle avec l'équipe projet

Poser les avancées (documents opposables) et problématiques de chaque partie vis-à-vis du sujet de la prise en compte de la gestion de l'eau (urbanisme, environnement, agriculture, techniques (AEP, EU, EP), communication et développement économique)

2ème action:

Création d'une fiche « les 10 questions à se poser » pour tout projet de l'EPCI

Permettre la prise en compte de façon procédurale de la gestion intégrée de l'eau à travers toutes les actions phares et engageantes de la collectivité (PCAET, SCOT, PLU, missions d'assistances à maîtrise d'ouvrage, grands projets, PLPDMA ...)

L'état d'esprit de cette fiche

« 10 questions »

Exemples :

- Quelles sont les directives dans le SCOT, quelles incidences pour le projet, existe-t-il des données ?
- Quelles sont les prescriptions du SCOT et du PLU et comment les traduire dans mon projet ? (quelles directives, ce que je peux faire ou ne pas faire, ...)
- Dans mon projet, comment est abordée la problématique de l'eau (pour le bâtiment, sur les espaces, quelle gestion dois-je mettre en place pour faire répondre aux prérogatives citées auparavant, quelles innovations, que puis-je mettre en place pour gérer différemment, ...)

Ainsi, soumettre le projet aux « 10 questions » permettrait:

- **d'intégrer les prérogatives, les mesures et les actions de l'EPCI dans ses champs de compétence et ses documents opposables**
- **de valoriser le savoir des uns et des autres au travers d'un projet concret**